



MOISSON BEAUCE INC.

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

BVA  **BLANCHETTE
VACHON s.e.n.c.r.l.**
Société de comptables
professionnels agréés

Membre indépendant **BKR International**

MOISSON BEAUCE INC.

SOMMAIRE

<i>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</i>	1 - 3
<i>ÉTATS FINANCIERS</i>	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
État de la situation financière	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 15
Annexe	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
MOISSON BEAUCE INC.
Saint-Georges (Québec)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Beauce inc. (ci-après « l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits de dons et d'activités de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de collectes de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

L'entité inclut dans ses états financiers des informations supplémentaires, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sur lesquelles nous n'avons pas réalisé de mission d'audit ou d'examen et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance. Ces informations sont présentées à l'Annexe A et portent sur les dons en denrées reçus et redistribués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.r.l.*¹

Saint-Georges, le 7 juin 2023

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A128201

Résultats

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Dons en espèces	202 531	172 782
Dons de la Fondation Moisson Beauce	234 881	11 643
Contributions annuelles d'organismes	22 309	22 785
Activités de financement	31 358	57 439
Contribution financière versée par Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	135 900	135 000
Subventions - note 13	76 236	110 760
Contribution financière versée par le programme Soutien aux organismes communautaires	129 957	126 294
Contribution financière versée par le programme Soutien aux organismes communautaires - allocation non récurrente	-	25 000
Contributions financières versées par Banques Alimentaires Canada et Les Banques alimentaires du Québec	328 329	296 676
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	10 030	7 140
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels	38 724	37 892
Variation de la juste valeur des fonds à revenu fixe et des actions et fonds d'actions	(14 498)	5 680
Produits afférents au tirage d'une maison	-	400 000
Produit afférent à la vente de la maison	-	215 500
	1 195 757	1 624 591

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante de ces états.

Résultats

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
Total des produits	1 195 757	1 624 591
CHARGES - note 15		
Rémunération et charges sociales		
Exploitation	453 492	532 777
Administration	121 875	88 747
Denrées alimentaires	241 129	156 011
Transfert du gain sur la vente de la maison	-	92 014
Fournitures diverses	35 930	15 388
Activités de financement et de sensibilisation	6 462	32 001
Formation	5 005	1 053
Publicité, papeterie et dépenses de bureau	8 946	22 010
Loyer	123 846	130 215
Assurance responsabilité	911	1 316
Assurances	251	241
Entretien des équipements	24 963	28 480
Entretien du local et du jardin	15 625	20 621
Associations et permis	5 789	3 473
Honoraires professionnels	46 839	56 854
Télécommunications	4 884	4 135
Dépense de matériel roulant	59 163	35 012
Frais de transport	26 958	20 147
Frais de représentation et déplacements	10 495	5 199
Charges afférentes au tirage d'une maison	-	182 978
Commissions	-	19 120
Charges afférentes à la vente de la maison	-	126 846
Charges afférentes au programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Déploiement PRS	-	78 047
Frais de banque et transactions Web	5 783	196
Amortissement	64 611	61 753
	<u>1 262 957</u>	<u>1 714 634</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(67 200) \$</u>	<u>(90 043) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante de ces états.

Évolution de l'actif net

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

				2023	2022
	Investi en immobilisations et actifs incorporels	Grevé d'affectations internes - note 17	Non grevé d'affectations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	87 074	103 045	204 048	394 167	484 210
Insuffisance des produits sur les charges	(25 887)	-	(41 313)	(67 200)	(90 043)
Investissement en immobilisations	<u>40 707</u>	<u>(11 045)</u>	<u>(29 662)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>101 894</u> \$	<u>92 000</u> \$	<u>133 073</u> \$	<u>326 967</u> \$	<u>394 167</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante de ces états.

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX : (note 16)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(67 200)	(90 043)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	64 611	61 753
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels	(38 724)	(37 892)
Variation de la juste valeur des fonds à revenu fixe et des actions et fonds d'actions	<u>14 498</u>	<u>(5 680)</u>
	(26 815)	(71 862)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>52 098</u>	<u>(273 169)</u>
	25 283	(345 031)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(182 430)	(1 465)
Acquisition d'immobilisations	(116 341)	(51 147)
Acquisition d'actifs incorporels	(3 707)	-
Produit de la cession de placements	<u>178 967</u>	<u>-</u>
	(123 511)	(52 612)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels encaissés	101 573	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(10 000)</u>	<u>(10 000)</u>
	<u>91 573</u>	<u>(10 000)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(6 655)	(407 643)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>177 785</u>	<u>585 428</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>171 130 \$</u>	<u>177 785 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante de ces états.

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	171 130	177 785
Taxes de vente	22 516	16 365
Subventions à recevoir - note 3	59 308	51 264
Frais payés d'avance	<u>10 711</u>	<u>4 900</u>
	263 665	250 314
Actif à long terme		
Placements - note 4	230 738	241 773
Immobilisations - note 5	610 240	487 767
Actifs incorporels - note 6	<u>7 588</u>	<u>12 574</u>
	<u>1 112 231</u> \$	<u>992 428</u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs - note 8	174 915	103 358
Apports reportés - note 9	34 415	11 636
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>50 000</u>	<u>10 000</u>
	259 330	124 994
Passif à long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels - note 10	515 934	413 267
Dette à long terme - note 11	<u>10 000</u>	<u>60 000</u>
	785 264	598 261
ACTIF NET		
Investi en immobilisations et actifs incorporels	101 894	87 074
Grevé d'affectations internes	92 000	103 045
Non grevé d'affectations	<u>133 073</u>	<u>204 048</u>
	<u>326 967</u>	<u>394 167</u>
	<u>1 112 231</u> \$	<u>992 428</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers et l'annexe font partie intégrante de ces états.

Pour le conseil d'administration

, administrateur

, administrateur

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité, incorporée le 19 mai 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance. La mission principale de l'entité est d'offrir un service de cueillette et de redistribution des surplus de nourriture aux personnes vivant des situations socio-économiques difficiles de la région Beauce-Etchemins.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité a utilisé les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif afin de préparer ses états financiers, qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et de charges.

Les estimations importantes comprennent la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur de remplacement et l'évaluation des frais courus inclus dans les créditeurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Toutefois, il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de financement sont comptabilisés lorsque celles-ci ont lieu.

Les opérations relatives aux placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'entité ne constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services que lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'entité aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des fonds à revenu fixe et des actions et fonds d'actions qui sont désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions à recevoir.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	20 ans
Équipements et mobilier de bureau	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée de vie utile pour l'entité selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans. La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation des durées de vie utiles sont réévaluées annuellement.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2023	2022
Emploi-Québec	4 989	7 076
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	6 617	4 142
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches	-	25 000
Les Banques alimentaires du Québec	47 049	2 019
La grande guignolée des médias	<u>653</u>	<u>13 027</u>
	<u>59 308 \$</u>	<u>51 264 \$</u>

4. PLACEMENTS

	2023	2022
Fonds à revenu fixe - à la juste valeur	230 738	182 835
Actions et fonds d'actions - à la juste valeur	<u>-</u>	<u>58 938</u>
	<u>230 738 \$</u>	<u>241 773 \$</u>

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2023	2022
Améliorations locatives	329 120	47 655	281 465	272 131
Équipements et mobilier de bureau	370 625	125 952	244 673	118 686
Matériel roulant	<u>128 480</u>	<u>44 378</u>	<u>84 102</u>	<u>96 950</u>
	<u>828 225</u> \$	<u>217 985</u> \$	<u>610 240</u> \$	<u>487 767</u> \$

Des équipements d'une valeur comptable de 110 572 \$ ne font pas l'objet d'amortissement parce que leur installation n'est pas encore complétée.

6. ACTIFS INCORPORELS

	2023	2022
Logiciels	4 057	9 367
Site Web transactionnel	<u>3 531</u>	<u>3 207</u>
	<u>7 588</u> \$	<u>12 574</u> \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité dispose d'un emprunt bancaire auprès de Visa Desjardins, au taux de base plus 5,5 %, pour un montant autorisé de 20 000 \$ et renouvelable annuellement.

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	131 821	65 491
Sommes à remettre à l'État	3 714	3 133
Rémunération	<u>39 380</u>	<u>34 734</u>
	<u>174 915</u> \$	<u>103 358</u> \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

9. APPORTS REPORTÉS

Les subventions représentent un financement affecté destiné à couvrir les charges reliées aux exercices subséquents.

Les apports reportés sont constitués d'un montant de 4 415 \$ (1 963 \$ en 2022) provenant du Groupement de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Chaudière-Appalaches, d'un montant de - \$ (9 673 \$ en 2022) provenant de Sollio Groupe Coopératif et d'un montant de 30 000 \$ (- \$ en 2022) provenant de Banques Alimentaires Canada.

	Subventions reportées pour des programmes du GRAP, Sollio et BAC	
	2023	2022
Solde au début	11 636	76 120
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(14 221)	(100 650)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>37 000</u>	<u>36 166</u>
Solde à la fin	<u>34 415 \$</u>	<u>11 636 \$</u>

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS

	2023	2022
Solde au début	413 267	451 159
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(38 724)	(37 892)
Plus : Montant reçu au cours de l'exercice	<u>141 391</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>515 934 \$</u>	<u>413 267 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Effet à payer, Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sans intérêts, remboursable par versements annuels de 10 000 \$, échéant en 2025	20 000	30 000
Effet à payer, Desjardins, sans intérêts, sans modalité spécifique de remboursement, échéant au plus tard le 31 décembre 2023, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	60 000	70 000
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>50 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>10 000 \$</u>	<u>60 000 \$</u>

	2024	2025
Versements en capital	50 000 \$	10 000 \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'entité a signé avec Fondation Moisson Beauce un bail en 2019, d'une durée indéterminée. Le montant annuel du loyer de base est de 112 701 \$, taxes et crédit de taxes inclus.

13. SUBVENTIONS

	2023	2022
Emploi-Québec		
Subventions salariales	11 948	18 646
PASS - Action	2 996	1 200
Gouvernement du Canada		
Emploi Été Canada	-	7 716
Centre de services de la Beauce-Etchemin	56 740	53 682
Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de		
Chaudière-Appalaches	4 552	3 929
Sollio Groupe Coopératif	-	25 587
	<u>76 236</u> \$	<u>110 760</u> \$

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

15. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2023	2022
Éléments inclus dans les charges		
Amortissement des immobilisations	55 918 \$	54 417 \$
Amortissement des actifs incorporels	8 693 \$	7 336 \$

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Taxes de vente	(6 151)	24 382
Subventions à recevoir	31 774	36 716
Coût engagés Maison Moisson 2021	-	64 830
Frais payés d'avance	(5 811)	(4 900)
Créditeurs	9 507	17 287
Produits perçus d'avance	-	(347 000)
Apports reportés	<u>22 779</u>	<u>(64 484)</u>
	<u>52 098</u> \$	<u>(273 169)</u> \$

Notes afférentes aux états financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

16. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)**Immobilisations**

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 178 391 \$. De plus, un montant de 62 050 \$ est impayé à la fin de l'exercice. Des décaissements totalisant 116 341 \$ ont été effectués pour l'achat d'immobilisations.

Apports reportés afférents aux immobilisations et subventions à recevoir

Au cours de l'exercice, des apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels ont été comptabilisés au montant de 141 391 \$. De plus, un montant de 39 818 \$ est inclus dans les subventions à recevoir à la fin de l'exercice. Des encaissements totalisant 101 573 \$ ont été reçus concernant les apports reportés afférents aux immobilisations et actifs incorporels.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

17. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTIONS INTERNES

L'actif net grevé d'affectations internes est composé d'affectations pour l'achat d'un camion au montant de 92 000 \$ (95 000 \$ en 2021) et pour le renouvellement d'équipements au montant de - \$ (8 045 \$ en 2021). L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date de l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

L'entité est exposée à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créiteurs autres que les sommes à remettre à l'État.

Risque de prix autre

L'entité est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans les fonds à revenu fixe et les actions et fonds d'actions dont la valeur fluctue en fonction de leur cote boursière ou de leur cote sur leur marché.

Annexe

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
ANNEXE A - DONS EN DENRÉES REÇUS ET REDISTRIBUÉS		
Dons en denrées reçus	6 869 844	6 095 117
Dons en denrées à distribuer au début de l'exercice	<u>636 954</u>	<u>414 502</u>
	<u>7 506 798</u> \$	<u>6 509 619</u> \$
Dons en denrées redistribués	6 107 168	5 355 213
Pertes et rejets de denrées	442 206	517 452
Dons en denrées à distribuer à la fin de l'exercice	<u>957 424</u>	<u>636 954</u>
	<u>7 506 798</u> \$	<u>6 509 619</u> \$

Aucun décompte des denrées à distribuer au début et à la fin de l'exercice n'a été effectué. Par conséquent, il est impossible de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires sur les quantités de denrées à distribuer au début et à la fin des exercices 2022 et 2023.